

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 janvier 2018

DCM N° 18-01-25-20

Objet : Versement d'une subvention d'équipement au conseil de fabrique de l'église Saint-Vincent de Paul, Place Bouchotte à Metz.

Rapporteur: Mme AGUASCA

Le conseil de fabrique de la paroisse de Saint-Vincent de Paul sollicite l'aide financière de la Municipalité pour réaliser des travaux relatifs à la modernisation de l'éclairage et des appareils de chauffe par des matériels de basse consommation et à la sécurisation incendie de deux portes de l'église non municipale.

Le montant total des travaux est estimé à 11 156.03 €.

Il est proposé de verser à la paroisse Saint-Vincent de Paul une subvention d'équipement d'un montant de 5 576.90 € correspondant à 49.99 % de la dépense totale.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la demande d'aide financière présentée par le conseil de fabrique de la paroisse Saint-Vincent de Paul en date du 13 juin 2017,

VU le compte de gestion de l'année 2016 du conseil de fabrique de la paroisse Saint-Vincent de Paul à Metz Sablon, visé par l'Evêché de Metz,

VU les articles 37, 92, 93 et 94 du décret du 30 décembre 1809 modifié concernant les fabriques des églises,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L.2543-3,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

DE PARTICIPER aux dépenses liées aux travaux de modernisation de l'éclairage et des appareils de chauffe et à la sécurisation de deux portes de l'église non municipale Saint-Vincent de Paul sur la base de 49.99 % du montant des travaux estimé à 11 156.03 €.

DE VERSER une subvention d'équipement au conseil de fabrique de la paroisse Saint-Vincent de Paul d'un montant de 5 576.90 €.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs de dépenses.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

La Conseillère Déléguée,

Christine AGUASCA

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ